

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES AVEC EFFET AU **21.06.18**

Titre 3 ÉPREUVES SUR PISTE

Chapitre I ORGANISATION

§ 1 Généralités

- 3.2.001 bis** **Distances des épreuves**
Les distances définies dans chaque spécialité sont destinées à une piste de 250 m. Toutes les références à des demi-tours sont destinées à qualifier une distance équivalente à 125m.

(texte ajouté au 21.06.18)

- 3.2.001 ter** **Installation de la piste pour les épreuves chronométrées**
La côte d'azur sera rendue impraticable dans les virages au moyen de bourrelets en matière synthétique d'une longueur de 50 cm, disposés tous les 5 mètres.

(texte ajouté au 21.06.18)

Chapitre II ÉPREUVES SUR PISTE

§ 4 Poursuite individuelle

- 3.2.062** **Installations**
~~La côte d'azur sera rendue impraticable dans les virages au moyen de bourrelets en matière synthétique d'une longueur de 50 cm, disposés de 5 en 5 mètres~~
[abrogé le 21.06.18]

§ 6 Kilomètre et 500 mètres

- 3.2.109** **Déroulement de l'épreuve**
~~La côte d'azur sera rendue impraticable dans les virages au moyen de bourrelets en matière synthétique d'une longueur de 50 cm, disposés de 5 en 5 mètres.~~
[abrogé le 21.06.18]

§ 5 **Poursuite par équipes**

Organisation de la compétition

3.2.079 Les équipes sont composées de coureurs inscrits pour cette épreuve. La composition de l'équipe peut varier d'une manche à l'autre. **Une équipe incomplète au sens de l'article 3.2.077 ne peut pas prendre le départ.**

Les directeurs techniques doivent avertir les commissaires de tout changement au moins une heure avant que la manche de la compétition en question commence.

(texte modifié aux 1.01.02; 30.09.10; 21.06.18)

3.2.082 Il est organisé des séries qualificatives pour rechercher les 4 meilleures équipes, 8 lors **des Coupes du Monde, des Championnats du Monde et des Jeux Olympiques.**

(texte modifié aux 1.01.02; 26.08.04; 26.06.07; 21.06.18)

Accidents

3.2.099 Lors des séries qualificatives :
Durant le premier demi-tour, si une équipe est victime d'un accident la course est recommencée immédiatement.

Si un accident se produit après le premier demi-tour et qu'un seul coureur est accidenté, l'équipe peut soit continuer avec les 3 coureurs, soit s'arrêter. Si l'équipe choisit de s'arrêter, cela doit être fait dans le tour où l'accident a eu lieu sous peine de disqualification. Si cela est possible l'autre équipe doit continuer la course.

L'équipe qui s'est arrêtée après un accident prendra un nouveau départ à la fin des séries qualificatives, **ou à un moment approprié déterminé par le Collège des Commissaires pour ne pas perturber la préparation des autres équipes**, le cas échéant avec une autre équipe se trouvant dans le même cas.

Si une équipe est victime d'un accident lors de sa nouvelle tentative, elle doit continuer avec trois coureurs, sous peine de disqualification.

Dans chaque manche, y compris la finale, 1 seul nouveau départ sera permis à la suite d'un accident.

(texte modifié aux 1.01.02; 1.02.03; 1.01.04; 26.08.04; 26.06.07; 25.02.13; 21.06.18)

§ 8

Keirin

3.2.135

Organisation de la compétition

EXEMPLE DE COMPOSITION DES EPREUVES DE KEIRIN AUX JEUX OLYMPIQUES

1 ^{er} TOUR	Composition :	5 séries de 6 coureurs				
		A	B	C	D	E
		R1	R2	R3	R4	R5
		R10	R9	R8	R7	R6
		R11	R12	R13	R14	R15
		R20	R19	R18	R17	R16
		R21	R22	R23	R24	R25
		R30	R29	R28	R27	R26
	Abréviations « R » Rang au dernier Classement Individuel UCI sur Piste. A défaut de rang, tirage au sort					
	Résultats :	*QA1	*QB1	*QC1	*QD1	*QE1
		*QA2	*QB2	*QC2	*QD2	*QE2
		QA3	QB3	QC3	QD3	QE3
		QA4	QB4	QC4	QD4	QE4
		QA5	QB5	QC5	QD5	QE5
		QA6	QB6	QC6	QD6	QE6
		QA7	QB7	QC7	QD7	QE7
	*Coureurs qualifiés pour le 2e tour (1/4-finales)					
REPÊCHAGES	Composition :	4 séries de 5 coureurs				
		QA3	QB3	QC3	QD3	
		QD4	QC4	QB4	QE3	
		QE4	QA4	QA5	QB5	
		QB6	QE5	QD5	QC5	
		QC6	QD6	QE6	QA6	
	Résultats :	*RA1	*RB1	*RC1	*RD1	
		*RA2	*RB2	*RC2	*RD2	
	*Coureurs qualifiés pour le 2e tour (1/4-finales)					
2e TOUR 1/4 finales	Composition :	3 séries de 6 coureurs				
		A	B	C		
		QA1	QB1	QC1		
		QD1	QE1	QA2		
		QB2	QC2	QD2		
		RB1	RA1	QE2		
		RC1	RD1	RA2		
		RD2	RC2	RB2		
	Résultats :	*SA1	*SB1	*SC1		
		*SA2	*SB2	*SC2		
		*SA3	*SB3	*SC3		
		*SA4	*SB4	*SC4		
	*Coureurs qualifiés pour le 2 ^e tour (Demi-finales)					

3e TOUR 1/2 finales	Composition :	2 séries de 6 coureurs	
		SA	SB
		SA1	SB1
		SA2	SC1
		SB2	SC2
		SB3	SA3
		SC3	SA4
		SC4	SB4
	Résultats :	*FA1	*FB1
		*FA2	*FB2
		*FA3	*FB3
		**FA4	**FB4
		**FA5	**FB5
		**FA6	**FB6
	*Coureurs qualifiés pour la FINALE 1 - 6		
	** Coureurs qualifiés pour la FINALE 7 - 12		

(texte modifié aux 1.01.02; 30.03.09; 19.06.09 ; 21.06.18)

§ 9 **Vitesse par équipes**
Définition

3.2.144 La vitesse par équipes est une épreuve opposant deux équipes dont chaque coureur doit mener un tour.

L'épreuve pour hommes se déroule sur trois tours de piste avec des équipes de trois coureurs.

L'épreuve pour femmes se déroule sur deux tours de piste avec des équipes de deux coureurs.

(texte modifié aux 1.01.02; 19.09.06 ; 21.06.18)

3.2.144 bis Lors des séries qualificatives, chaque équipe courra contre la montre. Selon le nombre d'équipes inscrites, le Collège des Commissaires peut décider d'effectuer les séries qualificatives avec deux équipes dans chaque série.

(texte ajouté au 21.06.18)

§ 14 **Course à l'élimination**

3.2.223 Après chaque sprint le dernier coureur, selon la position de la roue arrière sur la ligne d'arrivée, est éliminé.

Si un ou plusieurs coureurs sont dépassés ou abandonnent la course entre deux sprints, ce seront eux qui seront éliminés au prochain sprint.

Dans certains cas, les commissaires peuvent décider d'éliminer un coureur autre que le dernier coureur du sprint (par exemple, si un coureur passe sur la côte d'azur). Le Président du Collège des Commissaires est responsable de prendre la décision finale sur qui sera éliminé sur la base des informations du juge-arbitre et des autres commissaires.

Dans tous les cas, la décision concernant les coureurs devant être éliminés doit être prise et annoncée avant que les coureurs ne passent la ligne de poursuite sur la ligne opposée après le sprint éliminatoire. Si aucune décision ne peut être prise dans ce délai, aucun coureur ne sera éliminé avant le prochain sprint. **Ceci doit être indiqué par un drapeau vert sur la ligne de départ.**

Un coureur éliminé doit quitter la piste immédiatement, faute de quoi il se verra disqualifié. Dans le cas où le coureur ne quitte pas la piste immédiatement, le président du Collège des Commissaires peut décider de neutraliser la course afin de faire sortir le coureur.

(texte modifié aux 18.06.10; 30.09.10; 1.10.11 ; 21.06.18)

Classement individuel

3.3.010

Les points sont attribués selon le barème suivant, avec uniquement les meilleurs résultats de chaque coureur pris en compte comme suit :

- les 3 meilleurs résultats des Coupes du Monde (max. 2 résultats sur le continent du coureur et max. 2 résultats hors continent du coureur)*
- les 3 meilleurs résultats en classe 1
- les 3 meilleurs résultats en classe 2

*sauf dans le cas où il n'y a pas d'épreuve organisée sur le continent du coureur durant la saison.

Ran g	ELITE / JUNIOR						
	Championnats du Monde		Coupes du monde*		Championnats Continentaux		
	Jeux Olympiques*						
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1	1500 (2 x 750)	1500 (2 x 750)	1000 (2 x 500)	1000 (2 x 500)	1200 (2 x 600)	1200 (2 x 600)	
2	1350 (2 x 675)	1350 (2 x 675)	900 (2 x 450)	900 (2 x 450)	1080 (2 x 540)	1080 (2 x 540)	
3	1200 (2 x 600)	1200 (2 x 600)	800 (2 x 400)	800 (2 x 400)	960 (2 x 480)	960 (2 x 480)	
4	1125 (2 x 562.5)	1125 (2 x 562.5)	750 (2 x 375)	750 (2 x 375)	900 (2 x 450)	900 (2 x 450)	
5	1050 (2 x 525)	1050 (2 x 525)	700 (2 x 350)	700 (2 x 350)	840 (2 x 420)	840 (2 x 420)	
6	975 (2 x 487.5)	975 (2 x 487.5)	650 (2 x 325)	650 (2 x 325)	780 (2 x 390)	780 (2 x 390)	
7	900 (2 x 450)	900 (2 x 450)	600 (2 x 300)	600 (2 x 300)	720 (2 x 360)	720 (2 x 360)	
8	825 (2 x 412.5)	825 (2 x 412.5)	550 (2 x 275)	550 (2 x 275)	660 (2 x 330)	660 (2 x 330)	
9	750 (2 x 375)	750 (2 x 375)	500 (2 x 250)	500 (2 x 250)	600 (2 x 300)	600 (2 x 300)	
10	675 (2 x 337.5)	675 (2 x 337.5)	450 (2 x 225)	450 (2 x 225)	540 (2 x 270)	540 (2 x 270)	
11	615 (2 x 307.5)	615 (2 x 307.5)	410 (2 x 205)	410 (2 x 205)	490 (2 x 245)	490 (2 x 245)	
12	570 (2 x 285)	570 (2 x 285)	380 (2 x 190)	380 (2 x 190)	450 (2 x 225)	450 (2 x 225)	
13	525 (2 x 262.5)	525 (2 x 262.5)	350 (2 x 175)	350 (2 x 175)	410 (2 x 205)	410 (2 x 205)	
14	480 (2 x 240)	480 (2 x 240)	320 (2 x 160)	320 (2 x 160)	370 (2 x 185)	370 (2 x 185)	
15	435 (2 x 217.5)	435 (2 x 217.5)	290 (2 x 145)	290 (2 x 145)	330 (2 x 165)	330 (2 x 165)	
16	390 (2 x 195)	390 (2 x 195)	260 (2 x 130)	260 (2 x 130)	290 (2 x 145)	290 (2 x 145)	
17	360 (2 x 180)	360 (2 x 180)	240 (2 x 120)	240 (2 x 120)	260 (2 x 130)	260 (2 x 130)	
18	330 (2 x 165)	330 (2 x 165)	220 (2 x 110)	220 (2 x 110)	240 (2 x 120)	240 (2 x 120)	
19	300 (2 x 150)	300 (2 x 150)	200 (2 x 100)	200 (2 x 100)	220 (2 x 110)	220 (2 x 110)	
20	270 (2 x 135)	270 (2 x 135)	180 (2 x 90)	180 (2 x 90)	200 (2 x 100)	200 (2 x 100)	
21	240 (2 x 120)	240 (2 x 120)	160 (2 x 80)	160 (2 x 80)	180 (2 x 90)	180 (2 x 90)	
22	210 (2 x 105)	210 (2 x 105)	140 (2 x 70)	140 (2 x 70)	160 (2 x 80)	160 (2 x 80)	
23	180 (2 x 90)	180 (2 x 90)	120 (2 x 60)	120 (2 x 60)	140 (2 x 70)	140 (2 x 70)	
24	150 (2 x 75)	150 (2 x 75)	100 (2 x 50)	100 (2 x 50)	120 (2 x 60)	120 (2 x 60)	
25 à X	2 (2 x 1)	2 (2 x 1)	2 (2 x 1)	2 (2 x 1)	2 (2 x 1)	2 (2 x 1)	

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

		ELITE / JUNIOR			
Rang		Classe 1		Classe 2	
		Championnats nationaux			
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Madison	1	400 (2 x 200)	400 (2 x 200)	200 (2 x 100)	200 (2 x 100)
	2	360 (2 x 180)	360 (2 x 180)	180 (2 x 90)	180 (2 x 90)
	3	320 (2 x 160)	320 (2 x 160)	160 (2 x 80)	160 (2 x 80)
	4	300 (2 x 150)	300 (2 x 150)	150 (2 x 75)	150 (2 x 75)
	5	280 (2 x 140)	280 (2 x 140)	140 (2 x 70)	140 (2 x 70)
	6	260 (2 x 130)	260 (2 x 130)	130 (2 x 65)	130 (2 x 65)
	7	240 (2 x 120)	240 (2 x 120)	120 (2 x 60)	120 (2 x 60)
	8	220 (2 x 110)	220 (2 x 110)	110 (2 x 55)	110 (2 x 55)
	9	200 (2 x 100)	200 (2 x 100)	100 (2 x 50)	100 (2 x 50)
	10	180 (2 x 90)	180 (2 x 90)	90 (2 x 45)	90 (2 x 45)
	11	164 (2 x 82)	164 (2 x 82)	82 (2 x 41)	82 (2 x 41)
	12	152 (2 x 76)	152 (2 x 76)	76 (2 x 38)	76 (2 x 38)
	13	140 (2 x 70)	140 (2 x 70)	70 (2 x 35)	70 (2 x 35)
	14	128 (2 x 64)	128 (2 x 64)	64 (2 x 32)	64 (2 x 32)
	15	116 (2 x 58)	116 (2 x 58)	58 (2 x 29)	58 (2 x 29)
	16	104 (2 x 52)	104 (2 x 52)	52 (2 x 26)	52 (2 x 26)
	17	96 (2 x 48)	96 (2 x 48)	48 (2 x 24)	48 (2 x 24)
	18	88 (2 x 44)	88 (2 x 44)	44 (2 x 22)	44 (2 x 22)
	19	80 (2 x 40)	80 (2 x 40)	40 (2 x 20)	40 (2 x 20)
	20	72 (2 x 36)	72 (2 x 36)	36 (2 x 18)	36 (2 x 18)
	21	64 (2 x 32)	64 (2 x 32)	32 (2 x 16)	32 (2 x 16)
	22	56 (2 x 28)	56 (2 x 28)	28 (2 x 14)	28 (2 x 14)
	23	48 (2 x 24)	48 (2 x 24)	24 (2 x 12)	24 (2 x 12)
	24	40 (2 x 20)	40 (2 x 20)	20 (2 x 10)	20 (2 x 10)
	25 à X	2 (2 x 1)	2 (2 x 1)	2 (2 x 1)	2 (2 x 1)

(texte modifié aux 10.06.05; 19.09.06; 25.09.07; 13.06.08, 29.03.10; 1.07.12; 1.02.13; 10.04.13; 15.03.16; 14.10.16; 01.07.17; 05.03.18; 21.06.18)

Chapitre III CLASSEMENT UCI SUR PISTE

3.3.002 Un classement par nation pour hommes et femmes des catégories juniors et élites, est également créé pour chaque épreuve visée à l'article 3.3.009. L'UCI en est la propriétaire exclusive.

Pour les épreuves par équipes (à l'exception de la Madison), le classement par nation est calculé par l'addition des points des meilleurs coureurs de chaque nation dans chacune des compétitions à concurrence des quotas suivants, équivalents au nombre normal de coureurs composant une équipe.

HOMMES

Poursuite par équipes : 4

Vitesse par équipes : 3

FEMMES

Poursuite par équipes : 4

Vitesse par équipes : 2

Dès qu'une nation a atteint son quota maximum dans une épreuve, ~~les points des ses coureurs hors quota ne recevront aucun point. sont directement rétrocedés au prochain coureur éligible classé de la nation suivante.~~

~~Dans le cas où le même nombre de points ne peut être attribué à chaque coureur de l'équipe éligible pour les points, ces points seront répartis équitablement entre les membres de cette équipe.~~

Pour les épreuves individuelles et la Madison, le classement par nation est calculé par l'addition des points des trois coureurs les mieux classés de chaque nation.

Les nations ex-æquo auront leur place déterminée en fonction de la position de leur meilleur coureur dans le Classement Individuel UCI sur Piste.

(texte modifié au 30.09.10 ; 14.10.16 ; 05.03.18 ; 21.06.18)

3.3.003 Le classement est établi en fonction des points obtenus par les coureurs participant aux épreuves sur piste du calendrier international, divisées en classes suivant l'article 3.8.003.

Les épreuves sur piste du calendrier international dont 50% et plus des coureurs, par catégorie, sont invités, attribueront les points de la classe 2.

Le classement piste UCI s'établit sur une période d'une année en ajoutant les points gagnés depuis l'établissement du classement précédent. En même temps, il est déduit le nombre de points restants gagnés jusqu'au même jour de l'année précédente par chaque coureur lors des épreuves internationales sur piste.

Si au cours de la période d'une année, deux championnats nationaux ~~ou~~ continentaux **ou du Monde** se déroulent dans la même catégorie, seul le plus récent sera pris en compte.

La commission piste peut accorder des dérogations en cas de changement imprévu des dates de championnats du monde élite.

(texte modifié aux 10.06.05; 25.09.08; 1.10.12 ; 14.10.16; 21.06.18)

Chapitre IV COUPE DU MONDE UCI SUR PISTE

3.4.005 L'inscription est ouverte aux fédérations nationales affiliées à l'UCI et aux équipes piste UCI.

Le nombre maximum de coureurs/~~équipes~~ qualifié(e)s par le biais du Classement UCI sur Piste le jour de l'ouverture des inscriptions en ligne de la première manche de la Coupe du Monde selon le tableau suivant :

Spécialités	Hommes	Femmes
Vitesse	45 ³⁾ 2)	45 ³⁾⁻²⁾
Keirin	36 ³⁾ 2)	36 ³⁾⁻²⁾
Omnium	24 ²⁾ 4)	24 ²⁾ 4)
Madison	18 ¹⁾ 4)	18 ¹⁾ 4)

¹⁾ Etablis par le Classement Piste par Nation UCI.

²⁾ Les premiers 2/3 des quotas sont alloués selon le Classement UCI sur Piste par Nations (~~2-coureurs-qualifiés~~). Le dernier 1/3 des quotas est alloué selon le Classement UCI Individuel sur Piste aux nations n'ayant pas déjà obtenu de quota via le Classement UCI sur Piste par Nations.

³⁾ Etablis par le Classement UCI Individuel sur Piste.

⁴⁾ En présence du Champion du Monde, le nombre d'équipes/coureurs qualifié par le Classement d'Eligibilité UCI devra être réduit afin de ne pas excéder le nombre maximum en question.

Il n'y a pas de nombre maximum pour les autres spécialités.

(texte modifié au 25.09.07; 1.10.12; 1.02.13; 10.04.13; 15.03.16 ; 21.06.18)

3.4.016 Une réunion sera convoquée ~~la veille de avant~~ la première compétition ~~à 18 heures~~. Elle réunira tous les officiels et les chefs d'équipes. Elle sera dirigée par le président du Collège des Commissaires en présence du délégué technique de l'UCI et des responsables de l'organisation.

(texte modifié au 21.06.18)

Chapitre IX MASTERS

Championnats masters mondiaux

3.9.005 Tous les détails spécifiques à chaque championnat masters mondial de chacune des catégories devront être obtenus auprès de l'organisateur ou sur le site Internet de l'UCI. ~~Les épreuves au programme des compétitions seront définies par l'UCI.~~

(texte modifié au 21.06.18)

3.9.006 Les championnats sont normalement organisés en groupes d'âge de cinq (5) ans: 35-39, 40-44, 45-49, etc. Selon le nombre de participants par groupe d'âge, ce dernier peut être ~~divisé en groupes d'âge inférieur à cinq (5) ans ou~~ groupé avec une catégorie d'âge adjacente à la catégorie en question, dans quel cas il sera établi un seul classement global.

Il ne sera pas organisé d'épreuve particulière pour une catégorie d'âge s'il y a moins de ~~six coureurs au départ pour les épreuves individuelles ou moins de~~ douze coureurs pour les épreuves de masse (p.ex. course aux points) ~~et moins de huit coureurs/équipes pour les autres épreuves.~~

(texte modifié au 25.01.08; 30.01.09 ; 21.06.18)